

# RÈGLEMENT

## L'Office Municipal des Sports de Marchiennes organise le dimanche 12 octobre 2025 sa 32ème Edition des 10 et 21.1 km.

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

- Assurance :** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la SMACL 141 Av. S. Allende 79031 Niort Cedex 9 en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Annulation/Neutralisation :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- Certificat médical/Licences :** Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présence obligatoire d'une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation **NOUVEAUTE** pour les majeurs non licenciés FFA le **PPS** (parcours de prévention de santé) de moins de 3 mois à la date de la course. Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à ne réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir le PPS en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.
- Droits d'inscription et horaires :** 10 km **Label Argent** (Cadets à Masters) Qualificatif France **12 €** et pour les licenciés FFA des Hauts de France **10 €** départ à 10 h **rue Pasteur** ; 21.1 km **Label Bronze** (Juniors à Masters) **14 €** départ à **10h10** (rue de l'Ange Gardien, face au dojo) et pour les licenciés FFA des Hauts de France **12 €**. **En cas de désistement de la part du coureur, aucun remboursement sauf sur présentation d'un CM.**  
Les inscriptions sont ouvertes sur internet courant avril/mai sur le site omsmarchiennes.fr et ce jusqu'au jeudi 9/10/25 à minuit sauf si le seuil des 3000 coureurs est atteint. Paiement sécurisé. Plus d'inscription papier même pour les clubs. Pas d'inscription le dimanche de la course.

**ATTENTION : 3000 inscrits**

- Vestiaire et Garderie :** Des consignes seront à votre disposition salle des sports. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols d'objets laissés en consigne. Dépôts possible de clés de voiture également. Une garderie sera proposée au dojo, rue de l'ange gardien (près du départ du semi) pour les enfants de 2 à 8 ans, limité à 40 enfants (inscription au préalable obligatoire) au 03.27.91.17.54.
- Retrait de dossards :** Le retrait de dossards peut se faire soit le samedi 11/10 entre 13h30 et 17h à la salle des sports M. Bernard, rue Pasteur, soit le dimanche matin dès 8h et ce jusque 15 mn avant les départs (prévoir des épingles). Cession de dossards : Aucun transfert de dossard n'est autorisé et engage la responsabilité en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne non autorisée. Toutes personnes qui participent sans dossard peuvent être arrêtées par un membre de l'organisation et aucun ravitaillement ne leur sera distribué. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Lors du retrait du dossard à la salle, un sens de circulation sera imposé. **Environnement** : en cas de non-respect, le coureur sera mis hors course
- Divers :** Tout accompagnement (personne sans dossard ou en vélo) entraînera la disqualification du concurrent. **Jury** : La compétition se déroule suivant les règles de la FFA. Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leur décision est sans appel. Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive. **Handisport** : les fauteuils ne sont pas autorisés sur les parcours, seules les joelettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisateur seront autorisées à participer à l'arrière des coureurs. Un ravitaillement est assuré tous les 5 km sur les parcours. La **sécurité et l'assistance médicale** sont assurées par ADENORD et par une Société de secouristes. Des kinés et digito-puncture seront à votre disposition à l'arrivée. Dans le cas d'un **contrôle antidopage**, aucun coureur ne percevra son prix. Après avoir eu connaissance des résultats du contrôle, les prix seront envoyés par courrier au domicile des athlètes.
- Droit d'image :** Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser les photos, films, ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. **CNIL** : Conformément à la loi « informatique et Liberté » N° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire pour la non publication de vos résultats sur notre site ([cbarloy@marchiennes.fr](mailto:cbarloy@marchiennes.fr)) et celui de la FFA ([dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr))
- Tee-shirt :** Un tee-shirt technique sera remis dans le sas d'arrivée, après la course ainsi qu'un sachet ravitaillement et une bière offerte par l'OMS. Le **chronométrage** est assuré par la ligue. **Récompenses**  
Aucune prime de départ n'est attribuée.

**Toutes primes non réclamées le jour de la course ne seront plus distribuées.**

10 km Hommes et Femmes	
1 <sup>er</sup>	500 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €
4 <sup>ème</sup>	100 €
5 <sup>ème</sup>	50 €
du 6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> :	30 €

21,1 km Hommes et Femmes	
1 <sup>er</sup>	500 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €
4 <sup>ème</sup>	100 €
5 <sup>ème</sup>	50 €
du 6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> :	30 €

**En application de la législation en vigueur**, toute somme versée à un athlète doit être déclarée au centre des impôts et sera soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les non-résidents en France, l'organisateur procédera à un prélèvement à la source de 15% et reversera au centre local des impôts.

**PLUS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE RESULTATS EN LIGNE DES 20H ET LES PHOTOS DANS LES JOURS QUI SUIVENT...**